



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_10-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_10

**Objet : 10 — 3.6 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS
– ECOLE DE TENDE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande de l'école de Tende relative à la mise à disposition gratuite de deux parcelles cadastrées en section BE n° 1 et BE n°2.

Ces parcelles seraient mises à disposition de l'école, pour un usage pédagogique, afin de poursuivre un projet débuté en 2023 et en vue d'obtenir le label « aire terrestre éducative » délivré par l'office français de la biodiversité.

Un projet de convention de mise à disposition a été élaboré et a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Ce projet sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** le projet de convention de mise à disposition des parcelles BE n°1 et BE n°2 à intervenir avec l'école de Tende et afin d'y implanter une aire terrestre éducative
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :